

Une scénographie pour les procès en hérésie...

L'Eglise, la Synagogue et le roi Salomon

(2)

Dans l'article précédent, nous avons reconstitué l'état ancien de l'entrée épiscopale de la cathédrale de Strasbourg. Pour ce faire, nous nous sommes appuyé sur les représentations et les descriptions anciennes de ce lieu.

Dans les lignes qui suivent, nous nous intéresserons à un point très controversé: sa *fonction*, et le contexte très particulier dans lequel il été organisé.

Que se passait-il devant le portail sud

Pour répondre à cette question, il faut rappeler un ceci: encore au XVII^e siècle, ce portail était précédé d'une terrasse fermée du côté de la place par une balustrade, mais à laquelle on accédait par un escalier central. Au XVIII^e s., on l'a remplacé par un perron. On a donc supprimé un espace intermédiaire, dominé par une statuaire, adossé à la cathédrale et tourné

vers la place et la résidence de l'évêque. Il est légitime de s'interroger sur la fonction de ce premier aménagement.

Elle a fait l'objet de nombreuses discussions depuis le début du XX^e siècle. On a, ces derniers temps, donné la préférence à des explications purement religieuses et écarté d'emblée la fonction judiciaire (1). C'est cette dernière que nous allons au contraire explorer, et pour une raison simple: un évêque médiéval est également dépositaire de pouvoirs politiques. Il est au service d'un système, l'Eglise, laquelle diffuse certes un narratif religieux, mais dont l'action concrète ne diffère pas de celle des pouvoirs laïques. Un monument tel que la cathédrale peut donc parfaitement avoir service de cadre à des procès.

C'est ce que laisse entendre Twinger de Koenigshoffen, en 1383:

« Les tribunaux, à Strasbourg, ont souvent changé. Le tribunal épiscopal a été retiré du perron et placé dans le palais de l'évêque, où il se trouve encore de nos jours (en 1383) » (2).

Fritsche Closener (1315 - 1390 env.), raconte comment, en 1338, l'évêque Bertholt von Bucheck a démis de leurs fonctions et avantages les gens qui s'étaient opposés à lui, notamment au sacristain Von Kirkel:

« La même année,...il reprit également au *custos* von Kirkel le tribunal ecclésiastique qu'il lui avait confié, au moment de devenir évêque...Il abandonna le vieux tribunal et installa le nouveau dans son palais, à la vieille Pfalz »(3).

Il apparaît donc qu'en 1338, il existait encore devant le portail épiscopal un tribunal relevant de l'évêque mais qu'il pouvait confier à un sacristain. Les compétences de ce tribunal avaient déjà dû perdre de leur étendue en 1262, au moment de la défaite de l'évêque face aux Strasbourgeois (4).

Cette fonction judiciaire est parfaitement compatible avec la disposition du lieu et sa statuaire, telles que nous les avons reconstitués. L'auvent abritait le tribunal, composé en principe du *schultheiss* et de deux *personae vicariae* ou juges. La terrasse dominait la place du Château et permettait que les procès se déroulent à la vue de tous.

La fonction judiciaire expliquerait aussi la présence du roi Salomon, roi de justice, sous les yeux duquel le *schultheiss* officiait. Cette identification devait être possible dès le XIII^e siècle. Derrière le personnage biblique, on pouvait deviner la présence de n'importe quel souverain détenteur du droit du glaive. Dans le Saint-Empire, un évêque n'était pas seulement un dignitaire religieux: l'empereur lui déléguait d'autres compétences et parmi elles la justice. Il nommait un avoué, qui recevait du pouvoir politique le *ban*. Cette délégation est visible sur le sarcophage dit



Sarcophage d'Adeloch, v. 1150, Eglise Saint Thomas. L'empereur remet à l'évêque la bannière symbolisant son pouvoir comtal (*ban*), dont faisait partie le droit de justice. A gauche, l'Eglise lui remet le sceptre.

d'Adeloch, visible à l'église Saint Thomas: le souverain y remet une bannière à l'évêque.

Un contexte troublé

En bonne méthodologie, il convient à présent d'élargir la perspective et de replacer le chantier du tribunal dans ce qui se passait alors au niveau local et européen. Ce travail a déjà été effectué par les chercheurs qui ont essayé de retrouver le déroulement chronologique du chantier (5).



Frédéric II de Hohenstaufen. Le conflit entre lui et le Pape a momentanément privé l'évêque de Strasbourg de son bras séculier...

D'abord le contexte strasbourgeois. On sait que le chantier se situe dans les années 1220 - 30. L'évêque en fonction est alors **Berthold von Teck** (1223-1244). Grâce à lui, l'évêché de Strasbourg devient un des plus puissants du Saint Empire (6).

Son règne est marqué par la Guerre de **Dabo** (1228-1230). Ce conflit a comme source la seigneurie de ce nom. Berthold, qui n'a de cesse d'aggrandir le territoire de l'évêché, parvient à mettre la main sur l'héritage de Dabo, ce qui dresse contre lui Henri VII, roi des Romains et fils de l'empereur **Frédéric II de Hohenstaufen**, et plusieurs villes impériales. L'évêque et la ville de Strasbourg qui le soutient, se trouvent ainsi mêlés à des événements de portée bien plus vaste, à l'échelle de l'Empire, puisque le Pape et l'Em-

pereur sont alors en conflit (7).

Frédéric II Hohenstaufen avait promis de partir en Croisade en 1225, mais comme il tardait, Grégoire IX, en 1227, finit par l'excommunier. Il part quand même fin 1228 avec 500 chevaliers (8).

Selon Specklin, en Alsace, l'évêque Berthold von Teck est le seul à publier l'acte d'excommunication, à la demande du Pape. En novembre 1228, il s'empare du Bernstein, qui avait une garnison impériale. Conrad de Souabe, allié à 14 villes impériales, marche contre lui, mais il est battu à **Blodelsheim**, par l'évêque soutenu, - ce détail a son importance - par la cavalerie et la milice de Strasbourg, (12 juin 1228) (9).

Ces années connaissent aussi le développement de l'**hérésie vaudoise**, dans de larges pans de la société alsacienne. A cette époque, les esprits sont encore troublés par la prophétie du Maître de Tolède qui, en 1186, avait annoncé la fin du monde, laquelle n'avait pas eu lieu. Curieusement, une autre prédiction avait ressurgi en 1212, au moment d'une première chasse aux hérétiques. Elle réactivait la peur de la **Fin des Temps**, mais en 1229. Une éclipse avait effectivement eu lieu le 6 janvier 1229, et les sources de Specklin, qui insistent sur les guerres et la mortalité, reflètent probablement une angoisse générale entretenue par ces prophéties à répétition (10).

Les hérétiques, en l'occurrence les Vaudois, semblent avoir tiré profit de cette ambiance apocalyptique, de la guerre et de la perte du bras séculier par l'évêque, à la suite de l'excommunication de Frédéric II (11).

A l'approche du printemps 1229, Conrad IV de Souabe envahit l'Alsace avec une énorme armée et dévaste les possessions de l'évêché de Strasbourg. Plus que jamais, Berthold a besoin du soutien des Strasbourgeois, ce qui paralyse toute action vigoureuse contre les Vaudois, de plus en plus nombreux dans leurs rangs (12).

Pourtant, depuis 1212, l'évêché a déjà pris des dispositions contre les hérétiques, en mobilisant les forces de l'Eglise. En 1222/3, **Elisabeth de Thuringe** est à Strasbourg, elle achète du terrain à Eckbolsheim et Finkwiller, et les Dominicains s'y installent en 1224 (13). Derrière ce personnage lumineux qu'est Elisabeth, se cache le redoutable et abject **Conrad de Marbourg**, son confesseur, qui avait déjà sévi à Strasbourg en 1212 (14) De son côté, l'évêque Berthold ouvre des chantiers et donne du bien aux églises (15). Les Franciscains viennent renforcer l'action des Dominicains. Voici ce qu'en dit Specklin:

« C'est essentiellement à cause de ces Vaudois que les Franciscains et les Dominicains ont été mis en place, nommés comme *Ketzermeister*. Pour cette raison, on a construit des couvents, qui ont grandi en peu de temps » (16).

C'est dans cette atmosphère tendue que Frédéric de Hohenstaufen revient de Terre Sainte, avec de nombreux seigneurs et veut savoir ce qui lui a valu l'excommunication.

De nombreux princes s'interposent alors, jusqu'à ce que le Pape mette fin à l'excommunication de Frédéric II. En Alsace, en 1230, on fait la paix entre Berthold von Teck et le roi Henri (17). Cette réconciliation libère les tensions accumulées depuis des années. A présent, l'évêque peut se retourner contre les Vaudois de Strasbourg. Tous les acteurs sont en place: Dominicains, Franciscains, même le redoutable Conrad de Marbourg.

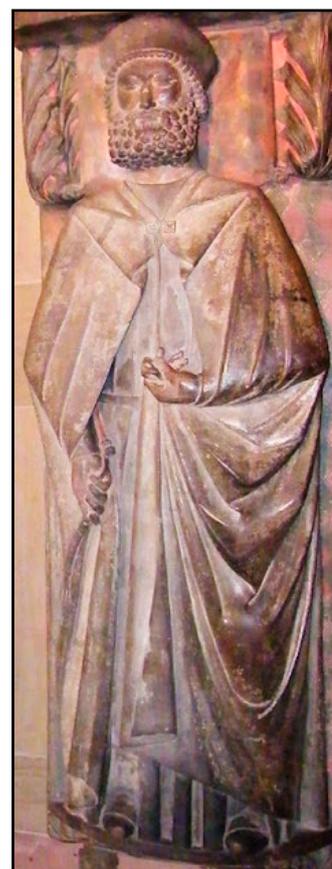
Un dénouement sanglant

En 1231, Grégoire IX innove. La traque des hérétiques relève toujours théoriquement de l'évêque et des autorités, mais Conrad de Marbourg et les Dominicains doivent faire leur propre enquête, et juger. Ils peuvent absoudre les pénitents, condamner les coupables. L'usage de la torture devient courant (18).

Sur la répression qui se déclenche, les sources ne sont guères bavardes, mais dans les *Annales des Dominicains de Colmar*, on peut lire, pour les années 1229-30:

« Guldin est brûlé à Strasbourg, ayant été reconnu pour hérétique. Il fut un des plus riches et des plus puissants citoyens de la cité de Strasbourg. Conrad de Marbourg prêche » (19).

Qui était ce Guldin ? Un personnage riche, puissant et donc influent à Strasbourg. Dans la liste des conseillers, pour 1230, figure un maître des échevins du nom de **Hug Guldin** (20). Aussi longtemps que la ville et son évêque avaient dû collaborer pour faire face à l'Empire, Berthold ne pouvait ouvrir un second front, et ce Guldin restait intouchable. Avec la



Gisant de Conrad de Marbourg

réconciliation entre Pape et Empereur, il devient à présent une cible. De son côté, Conrad de Marbourg, qui devient inquisiteur en 1231, a déjà l'habitude de s'emparer de la moitié des biens des condamnés. Pour son malheur, Guldin était à la fois très riche (*ditior*) et très puissant (*potentior*). De quoi faire de lui une proie à la fois pour l'évêque et l'inquisiteur (21).

On connaît d'autres victimes. Les *Notae Altorfenses* placent en 1232 le brûlement à Strasbourg d'un Henricus Aureus et d'un Fredericus Rex. Au moment de la chute de Conrad de Marbourg, un de ses assistants sera assassiné à Strasbourg par un Müllenheim, un noble qu'il avait voulu dénoncer (22).

Le 19 octobre 1232, l'évêque Berthold est chargé par le pape d'accélérer la dégradation des prêtres hérétiques, pour qu'ils ne puissent s'enfuir, au grand scandale des fidèles (23).

Le tribunal du portail sud et la destruction des hérétiques

C'est un fait que cet épisode sanglant coïncide avec l'achèvement de la statuaire du croisillon sud. On peut donc se demander quel rôle cette dernière a joué, dans la répression, particulièrement par sa scénographie.

Elle a sans doute déjà fourni le cadre de la répression de 1212. Sur les 500 hérétiques débusqués dans le diocèse, la plupart s'en tirèrent avec une pénitence. Il en subsistait 80, particulièrement tenaces. Il y eut une *disputatio* avec leur chef, le prêtre Johannes, qu'on menaça du fer rouge. Peut-être furent-ils réellement soumis à cette épreuve. Selon les Annales de Marbach, ces 80, qui niaient leur hérésie, furent réellement soumis à cette épreuve, avant d'être livrés au bras séculier (24).

Leur conviction, par la *disputatio* ou le fer incandescent, s'est en tout cas déroulée devant la communauté chrétienne, comprenant les fidèles et le clergé. Or, le seul endroit qui pouvait recevoir des foules était le Fronhof, l'actuelle Place du Château, bordée au sud par la résidence de l'évêque, au nord par le portail épiscopal. La scène, pour être visible de la foule, devait se trouver en hauteur. La terrasse précédant le portail sud devait donc déjà être en place (25).

Specklin nous montre les condamnés sur le point d'être conduits hors la ville. On leur lit les articles que l'Église a reconnus comme hérétiques. La scène se déroule encore au Fronhof. La lecture se fait du haut de la *vordere Schreiberstube* de la résidence de l'évêque,

devant une foule immense. Toujours ce souci d'une pleine visibilité (26).

Venons en au jugement 1231. Selon les Annales de Marbach, de nombreux vaudois ont été arrêtés et convaincus « en présence du clergé et du peuple », donc comme en 1212, sur le Fronhof, et bien visibles, sur la terrasse (27). Le texte de Grégoire IX de 1231 avait au préalable insisté sur la publicité de l'événement:

« ...faites une prédication générale, au clergé et au peuple convoqués par les prélats, à l'endroit que vous trouverez le plus commode.. » (28).

Cette fois-ci, le cadre est prêt pour donner toute sa solennité au tribunal, mettre en scène la puissance de l'Eglise et de son évêque. La terrasse et la statuaire qui vient de s'y rajouter contribuent à écraser les suspects et impressionner les foules rassemblées sur la place.

Les statues des apôtres alignées de part et d'autre des portes, mais aussi les tympanaux mettant en scène la Vierge sont autant de réponses au refus des Vaudois d'accepter le culte de Marie et des Saints. Ils l'avaient déjà dit en 1215, dans leurs articles:

« La Vierge Marie et les saints ne veulent pas qu'on les appelle au secours, mais nous renvoient tous à Dieu » (29).



Le couple Eglise-Synagogue est là pour réaffirmer la prééminence du monde chrétien, sauvé par le sang du Christ. La statue de la Synagogue, en 1228, n'a encore rien à voir avec l'antisémitisme observable ensuite dans la statuaire de la cathédrale: pour le moment, l'évêque et l'inquisiteur sont très occupés avec un autre danger, bien plus menaçant, les hérétiques (30).

Le suspect qui vient de gravir l'escalier central se retrouve face aux juges qui s'apprêtent à démontrer son hérésie, sous les yeux d'une figure impériale qui fait mine de tirer son glaive.

Le juge agit en effet en vertu de compétences transmises à l'évêque par le pouvoir temporel. Mais ce dernier avait au-dessus de lui le Christ lui-même, le Cosmocrator, tenant le globe,

symbole de puissance universelle. Ce Christ, dans la version de 1615, recevait d'un ange la clé de la Jérusalem Céleste.

L'hérétique, reconnu comme tel par les inquisiteurs, était rayé du monde des vivants sous le regard du Christ, juge ultime, qui détenait la clé du Royaume.

En 1231, cette mise en scène a été renforcée par un dernière menace, à l'intérieur du croisillon sud: le Pilier du Jugement Dernier, ou mieux, le **Pilier du Retour du Christ**, avec ses Evangélistes, ses Prophètes, ses Anges réveillant les morts avec leurs trompes, et au sommet, le Christ, juge suprême (31).



1231: le tribunal attend les suspects.

Les événements qui se déroulent en 1231-33 dans ce cadre ne sont après tout qu'un épisode local de la longue lutte de l'Eglise contre ses dissidents. Ils montrent aussi à quel point la Cathédrale a servi de cadre à l'interaction entre le politique et le religieux, entre les affaires de Dieu et celles des hommes. Devant le croisillon sud, elle a pris une forme violente, que les commentateurs modernes ont tendance à enfouir sous des explications liturgiques ou stylistiques. La statue impériale est devenue celle de Salomon, la Synagogue a été un moment présentée comme l'illustration de l'antisémitisme

ambiant, ce qu'elle n'était pas encore (32). Une des statues d'apôtre, nous l'avons vu, a donné naissance à la légende de Sabine, fille d'Erwin von Steinbach.

Le message violent de cette statuaire s'est peu à peu estompé. On est en face d'un cas tout à fait classique de perte de sens et de brouillage d'une information venue du passé. Après tout, elle fait partie du quotidien des chercheurs en histoire...

Pierre Jacob

Annexe

Dans un article mis en ligne le 15 juin 2021, je livrais le déroulement de la procédure contre le dernier hérétique vaudois, Friedrich Reiser, condamné en 1456.

Au Marché aux Chevaux (actuellement Place Broglie), on avait dressé 3 estrades: la plus haute pour les représentants du clergé, une plus basse, autre, en face, pour ceux de la municipalité, une 3^e au milieu pour les hérétiques.

D'abord l'Eglise a donné le résultat de son enquête: Reiser était un hérétique relaps. Il était livré au bras séculier, en fait, la Ville de Strasbourg.

Son chef, le Stettmeister, donne ensuite son verdict: la mort par le bûcher, avec l'approbation du Conseil.

Ces étapes de la procédure existaient déjà en 1230, avec le même souci de la mise en scène. Seul le lieu a changé.

Notes

1. MEYER, J.P., KURMANN-SCHWARZ B., « La cathédrale de Strasbourg, chœur et transept: de l'art roman au gothique », *Société des amis de la Cathédrale de Strasbourg*, Suppl au Bulletin XXVIII, p. 204 suiv.
2. *Die Chronicken der deutschen Städte*, 9. Band, Leipzig, 1871, p. 885: *Gerichte zu Strosburg sint dicke verandert. et en note: Gerichte das cleine auf der pfalzen zu Strasburg wart aufgesetzt 1370 ior. Et : Geistlich gerichte ward von den greten gezogen in des bishoves hof do es ingenoten ist 1383 jor.* Aussi MEYER, J.P., *Bulletin de la Cathédrale de Strasbourg*, XXIX, Strasbourg, 2010, p. 29, note 4: mentionne

l'hypothèse du tribunal pour la rejeter, mais les événements sur lesquels il s'appuie concernent des événements postérieurs à la prise en main des anciens lieux de pouvoir épiscopaux par la Ville.

3. *Strassburgische Chronik, von Fritsche Closener*, Stuttgart 1842, p. 115: *Des selben jores...nam er ouch dem küster von Kirkel des bischofes gerihete, das er im vormols gegeben, do er bischof wart...un leite das alte gerihete wueste, un zoch das nuwe in sinen hof, uf die alte Pfaltze*. Plus tard, ils se réconcilient, l'évêque garde le tribunal, mais verse à Von Kirkel 450 livres de Strasbourg par an, p.116 .
4. Ainsi, le gabarit posé à la suite de l'incendie de 1298 l'a sans doute été par la municipalité.
5. MEYER, J.P., KURMANN-SCHWARZ B., Suppl. au Bulletin XXVIII, p. 180 suiv.
6. Voir la biographie de Berthold von Teck, *Fédération des Sociétés d'Histoire & d'Archéologie d'Alsace*, <https://www.alsace-histoire.org/netdba/teck-berthold-von/>
7. On trouvera les grandes lignes de ce conflit sur le site: *Autour du Mont-Sainte Odile*, « L'héritage de Gertrude de Dabo et le château de Bernstein ». <https://www.autour-du-mont-sainte-odile.fr/2015/01/l-heritage-de-gertrude-de-dabo-et-le-chateau-de-bernstein.html>. Aussi: SPECKLIN, *Collectanées, Fragments des anciennes chroniques d'Alsace, recueillis par R. REUSS*, Strasbourg, 1890, 890 suiv.
8. SPECKLIN, *Collectanées*, 890
9. Prise du Bernstein et bataille de Blodelsheim: SPECKLIN, *Collectanées*, 891. GERARD, Ch., LIBLIN, J., *Annales des Dominicains de Colmar*, Colmar, 1854, année 1228.
10. Sur le maître de Tolède, voir notre article: *l'Apocalypse de 1186*. Sur la première répression de Vaudois, en 1212: SPECKLIN, 864. Sur l'éclipse, SPECKLIN, 894.
11. L'avouerie est longtemps détenue par les Rhinau, qui s'éteignent en 1220. L'évêque la confie alors aux Lichtenberg, pour qu'elle ne tombe pas entre les mains des Hohenstaufen. Art. « avouerie », [https://dhialsace.bnu.fr/wiki/Avoué ecclésiastique](https://dhialsace.bnu.fr/wiki/Avoué_ecclésiastique). Sur le rôle de Frédéric II dans la construction de la procédure anti-hérétique, v. HAVET,J., « L'hérésie et le bras séculier au Moyen-Age, jusqu'au XIII^e siècle, *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1880, T.41, p. 570-607 (p. 600 suiv.).

12. SPECKLIN, 896.
13. SPECKLIN, 878: Dès 1220, un provincial des Dominicains était arrivé à Strasbourg mais y était mort. SPECKLIN, 884: Arrivée de Ste Elisabeth et des Dominicains. SPECKLIN, 856: l'évêque Henri de Vehring avait déjà amené des Dominicains à Strasbourg en 1210, pour lutter contre les hérétiques. Il explique leur expansion par l'excommunication de l'empereur: *während der papst den kaiser gebannt, rissen die ketzer sehr ein in allen landen.*
14. Sur Conrad de Marbourg, notre article: « De l'hérétique à la sorcière, la trace sanglante des serial killers ».
15. Specklin l'explique par la montée des Vaudois: *denn abermale sich die ketzer regten.*
16. SPECKLIN, 898: *Dieser Waldenser willen wurde vom papste das mehrertheil der barfüsser und prediger orden aufgesetzt, und zu ketzermeister genant; deshalb allenthalben klöster gebaut, die in kurzem zunahmen. Es baten auch der bischof und die beiden Stifter zum münster und zu S. Thomae die von Zürich die prediger und barfüsser einzunehmen, welches der ketzer halben bewilligt wurde.* Egalement: 901.
17. SPECKLIN, 903.
18. En 1231, Grégoire IX met en application sa constitution *Excommunicamus* instituant l'Inquisition médiévale : le 11 octobre, il donne à Conrad le titre d'inquisiteur, le premier à porter ce titre en Allemagne. Il le dispense de suivre les obligations de la procédure canonique (*te a cognitionibus causarum habere volumus excusatum*) et l'autorise à procéder au mieux contre les hérétiques, mais en respectant les décrets papaux.
19. *Annales des Dominicains de Colmar*, année 1229-30, p. 10: *In Argentina Guldin crematur, haereticus esse probatur; fuit unus de ditioribus et potentioribus civibus Argentinensis civitatis. Conrad de Marburg praedicat.*
20. Sur le Schöffenmeister Hug Guldin: *Die Chronicken der deutschen Städte, vom 14. bis ins 16. Jahrhundert*, vol. 9, Leipzig, 1871, p. 952-953, note 3. *Annales Marbacenses*, p.121: en fait un *magister civium*. Ce Hug Guldin n'a rien à voir avec la *Guldinturm* (Tour aux Florins), construite en 1476, et vendue en 1776 à un Guldin. SPECKLIN, 898 mentionne comme victime de la répression de 1231, un Johannes Guldin, un prêtre.

21. Sur le partage des biens du condamné. SPECKLIN, 906, à propos d'un « assistant » de l'inquisiteur: (Droso) *hatte einen brief wohin er kam das der ketzer gut halb seyn, das ender der obrigkeit wäre.*
22. *Notae Altorfenses*, p.120: Cet *Heinricus Aureus* pourrait être un autre *Guldin* et *Fredericus Rex* pourrait être un *Friedrich König*. Conrad a ensuite essayé de s'attaquer à Heinrich Von Saym, membre de la haute noblesse, ce qui fut sa perte. Voir notre article: « De l'hérétique à la sorcière: la trace sanglante des serial killers ».
23. Ceci suggère qu'il y avait des Vaudois parmi les prêtres. Voir les effectifs en 1212:
24. SPECKLIN, 864: *Als man viel mit ihnen gehandelt, wurden sir verurtheilt als ketzer zu verbrennen, und der weltlichen obrigkeit ubergeben, solches urtheil zu exequiren.* Specklin parle d'une menace de fer rouge, pas d'un passage à l'acte. Au contraire: *Annales Marbacenses*, in: *Scriptores rerum Germanicarum in usum scholarum*, Hanovre, Leipzig, 1908 p. 86-87: *Producti vero cum negarent heresim, iudicio ferri candentis ad legitimum terminum reservantur; quorum numerus fuit LXXX vel amplius de utroque sexu. Et pauci quidem ex eis innocentes apparuerunt, reliqui omnes coram ecclesia convicti per adustionem manuum damnati sunt et incendio perierunt.*
25. SPECKLIN, 864 (*Waldenser in Strassburg*). En 1212, L'épreuve du fer rouge avait déjà eu lieu en face de la communauté (*coram ecclesia*).
26. SPECKLIN, 864: « *Als man sie zum tode wollte hinausführen, wurden ihnen am frohnhof von der Pfalz, jetzund die vordere schreiberstube an des bishofs hof, von oben herab also vor einer ganzen gemeinde und grosser menge etliche verdammte artikel verlesen, so sie glaubten und hielten...* »
27. *Annales Marbacenses*, p. 93-94. *Quorum plures comprehensi in presentia cleri et populi convicti fuerunt.*
28. FEARNs, J., « Ketzer und Ketzerbekämpfung im Hochmittelalter », Goettingen, 1968, p. 73-75 « *...predicationem, quatinus prelati clerico et populo convocatis generalem faciatis, ubi commodius videritis expedire* ». Le texte s'adresse à Conrad de Marbourg, que les *Annales de Colmar* montrent prêchant. Ce que les éditeurs, probablement par erreur, placent en 1229-30. GERARD, Ch., LIBLIN, J., p.10.
29. SPECKLIN, 864, p. 80, *Die Jungfrau Maria und die Heiligen begehren nicht dass man sie anrufe um hilfe, sondern weisen uns alle zu Gott...*
30. Ainsi, à l'extrémité ouest de la frise moralisante, deux démons, dont l'un particulièrement répugnant, entraînent en enfer un juif reconnaissable à son *judenhut*. Sur le tympan central, on retrouve à côté

du Christ en croix, la Synagogue, aveuglée non par un bandeau, mais par un serpent.

31. MEYER, J.P., Suppl. au XXVIII, p. 153 sqq.8.

32. Il a été question d'apposer une plaque commémorative à côté de la statue de la Synagogue. Malgré sa valeur pédagogique, elle aurait été historiquement hors sujet.



898. Abermals Waldenser Ketzerei — Damalen kam abermalen die Waldenser ketzerei aus, und war der fürnemste, Johannes Gulden genannt, ein priester, zu Strassburg verbrannt; die andern in busse, im gefängniss oder der Stadt verwiesen. Dieser Waldenser willen wurde vom papste das mehrertheil der barfüsser und prediger orden aufgesetzt, und zu ketzermeistern genannt; deshalb allenthalben klöster gebaut, die in kurzem zunahmen. Es baten auch der bischof und die beiden Stifter zum münster und zu S. Thomae die von Zürich die prediger und barfüsser einzunehmen, welches der ketzer halben bewilligt wurde. (Specklin)

